



APRA "Le Chabot"

LA LETTRE du CHABOT

Mars 2008

Bonjour à tous,

C'était, le 8 février dernier, la 11^{ème} Assemblée Générale du Chabot.
Notre bulletin de liaison lui est entièrement consacré.

Dix années de vie pour notre association et des regards neuf vers Le Chabot :

- dans l'association d'abord, qui s'ouvre vers plus de communication, d'information mais aussi de formation,
- depuis l'extérieur aussi : nous sommes passés de la perception d'une association militante celle d'une association référente sur certains dossiers de l'eau.

Le chabot est entré dans le paysage des associations environnementales ariégeoises, il y tient sa place et certaines de ses actions commencent à être vues et à porter leur fruit. Comme par exemple cette année :

- la mise à jour des débits réservés du Vicdessos après tant d'années d'oubli et d'atermoiements
- une écoute plus attentive de nos propositions dans les commissions où nous siégeons : ainsi pour le traitement post-station par phyto-épuration, ou zone tampon végétalisée avant rejets dans les cours d'eau.
- le rassemblement de nos partenaires autour d'actions et de propositions, comme cela se dessine contre la reprise des «transparences».

Mais nous devons aussi connaître nos limites, qui sont celles de nos petits moyens, humains, juridiques et financiers essentiellement.

C'est aussi le sens de notre appel à votre engagement militant pour la rivière.

Rapport d'activité à l'Assemblée Générale du Chabot

Les dossiers à l'enquête publique

Nous avons vécu une année très chargée en enquêtes publiques : 6 au total ont mobilisé notre énergie et notre attention. Elles dénotent une accélération des dépôts de projets ayant des impacts forts sur la rivière et les milieux humides. Deux de ces projets portent atteinte au tout jeune Natura 2000 Ariège, et nous avons envoyé un courrier tout récemment à Monsieur le Préfet lui demandant de faire respecter ce Natura 2000 qui est placé sous sa responsabilité.

Le dossier des gravières sur le secteur de Saverdun : Il longe le Natura 2000 Ariège sur 3 km.

Un petit rappel sur ce dossier des gravières qui est particulièrement parlant en termes de contradictions avec les objectifs de préservation de la ressource en eau, de protection des milieux (Natura 2000), d'économie d'espace et de matières nobles :

Sur Saverdun, la forte puissance du gisement de graviers de la basse vallée de l'Ariège aiguise les appétits. Déjà 2 nouveaux projets de gravières : « deux de plus », de part et d'autre de la RN 20, mais de taille, 130 et 150 ha ! Au total, sur ce secteur ce sont donc quelques 500 ha qui seraient en exploitation, sans compter les demandes à venir que cette « guerre des extracteurs » a allumé.

Nous y avons fait essentiellement ressortir que les conséquences et les atteintes au milieu de ce type d'activités changent totalement la nature des terrains concernés et sont irréversibles. Leur utilisation pour les générations futures est irrémédiablement fixée. Et que, sur la zone en question, ces milieux sont à la fois des territoires à potentiel agricole, des territoires qui abritent un stockage naturel de ressource en eau et des territoires qui bordent un réservoir biologique Natura 2000.

Notre action sur ce dossier :

- une intervention lors d'une réunion d'information citoyenne,
- une pétition qui a circulé sur Saverdun, Le Chabot a ramené 150 signatures sur un total de 1000 à 1200 collectées en 15 jours,
- un argumentaire contre le projet déposé à l'Enquête Publique et communiqué à nos partenaires. Nous y demandons une étude des effets cumulatifs de toutes les gravières en activité ou en projet sur la nappe alluviale, ainsi qu'une véritable étude d'impact sur le site Natura 2000, situé en limite sur plus de 3 km . Dans son rapport, le Commissaire donne un avis favorable, sous réserve : de la révision du PLU de la Commune et d'une étude des impacts cumulés de l'ensemble des projets de création ou d'extension des gravières sur la nappe phréatique.

La nappe à jour sur les gravières à Saverdun

Cette étude a été réalisée par le BRGM, mais n'est toujours pas publiée à ce jour et le Préfet n'a pas encore pris de décision. Selon le Secrétaire Général de la Préfecture, que nous avons rencontré, la décision portera sur l'ensemble des projets d'extension ou de création de gravières du secteur. Après les élections municipales d'Avril 2008 ?



Le renouvellement des concessions de la Centrale de Pradières sur le Vicdessos.

C'était la concession la plus importante du dossier de renouvellement des concessions du Vicdessos puisqu'elle se situe en tête de bassin versant, au tout début du cheminement en conduites forcées des eaux du Vicdessos et de ses affluents. Avec le premier ré-entonnement des eaux au sortir de la centrale de Pradières, elle est à la l'origine des éclusées sur ****. Depuis les premiers captages du bassin, elle détermine une longueur de tronçon court circuité qui représente un cumulé très important pour le bassin du Vicdessos. Tout un symbole. La demande d'Edf faisait référence à la nouvelle loi eau, plus favorable pour l'exploitant en termes de débit réservé, qui, en fait, ne peut pas s'appliquer à cette concession, échue avant publication de la loi : EDF demandait 40 années de concession et s'exonérait des débits réservés sur de nombreuses prises d'eau (Gnioures, Redouneilles, Fourcat, versant rive droite d'Izourt...) !!! Quant aux éclusées que provoque en cascade cette concession, rien n'était prévu pour le lissage, pas plus en ouverture qu'en arrêt d'exploitation.

Nous avons sur ce dossier aussi, demandé la révision des conditions d'autorisation d'exploiter, et signifié notre vigilance aux services du Préfet. Au bout du compte nous avons obtenu des modifications importantes et notamment l'application du 1/10^{ième} sur « toutes » les prises d'eau de la concession.

Aujourd'hui, tout le Vicdessos est concerné par l'augmentation du débit, avec 4 à 5 fois plus d'eau en moyenne pour le débit réservé selon les prises d'eau.

Un nouveau type de projet : la « mini-micro » centrale pour une consommation privée sur un petit affluent du Vicdessos, l'Hérout.

Sur ce type de ruisseaux, compte tenu du faible potentiel de départ (25 litres secondes) le volume du débit dérivé peut entraîner la disparition hydrologique du lit, ce qui signifie que le secteur perdra totalement son potentiel écologique, la baisse générale de la hauteur d'eau amènera une forte diminution de la largeur du lit mouillé, voire sa disparition totale par infiltration.

Avec 5 kw/h maximum, l'apport énergétique attendu de l'ouvrage est tout à fait nul au regard des enjeux énergétiques nationaux.

Par contre, ce projet crée un précédent et ouvre un risque de prolifération de mini-micros centrales hydrauliques sur tous les plus petits bouts de ruisseaux, hautement préjudiciables à la continuité hydrologique des cours d'eau.

Le demandeur ayant la possibilité de se raccorder au réseau EDF, le CHABOT a déposé un avis défavorable.

Le renouvellement des vidanges pour une durée de 2 ans sur le barrage de Riète dans l'Aston.

C'est l'enquête publique « cheval de Troie » d'EDF, pour le retour des « transparences » en Ariège, comme nous l'avions relevé lors de la 1^{ère} demande de renouvellement. En fait, rien ne justifie vraiment ces opérations : tout arrive en conduites forcées dans le lac, avec, par conséquent, très peu de transport et de sédimentation ; il n'y

a aucune activité humaine ou polluante en amont. Tout est donc « nickel chrome » pour apporter une démonstration brillante du caractère anodin de ces opérations. Hélas, même sur un tel site, le compte n'est pas bon puisque, pour les opérations ****, des mortalités immédiates d'alevins, juvéniles et quelques adultes nous avaient été signalées à la pisciculture des Cabannes et aux grilles du canal d'amenée. Bien entendu, tout était prêt pour passer l'éponge à la commission de suivi et étendre ces pratiques à ... Orgeix où l'envasement prononcé du barrage lui a fait perdre toute sa capacité de démodulation de la centrale d'Orlu. Avec le retour des « transparences » sur Mercus et Labarre désormais annoncé, la démonstration est faite que là était bien l'enjeu pour EDF.

Enquête Publique Stade d'eau vive à Saverdun sur le Natura 2000 Ariège

Encore un projet ficelé à la hâte et qui « oublie » l'existence du Natura 2000 et même ces particularités du site telles que ses prises d'eau en rive droite et rive gauche, ses trois centrales, son tronçon court-circuité et sa passe à poisson qui devait être améliorée. Nous avons déposé à l'enquête, communiqué nos observations à nos partenaires et rencontré le Commissaire lors de la clôture.

Un membre du club de canoë du Saverdun était présent. Il s'agissait d'un encadrant dont l'emploi dépend de l'avenir du projet. Nous nous sommes efforcés de faire comprendre nos positions et la nécessité d'intégrer la dimension environnementale dans ce type d'activité et de projet sur un Natura 2000. Uminate, Migado, la fédé de pêche et le CEA ont déposés dans le même sens que le Chabot.

Nos propositions ont été dans l'ensemble bien entendues par le commissaire enquêteur. L'avis, au départ favorable de la commission CODERST et la décision préfectorale a été ajourné.



Projet stade eau vive Ariège

L'Enquête Publique de la Charte du PNR Ariège Pyrénées :

L'enquête était ouverte jusqu'au 2 février. Le dossier représente un gros travail très intéressant, ce qui mérite d'être relevé, mais, sur l'eau, la charte manque totalement d'engagements formels et donne trop peu de pistes d'actions ou d'expérimentations malgré nos propositions. Notre contribution à l'élaboration de la charte a servi de base à notre déposition à l'enquête publique, qui s'est articulée autour de la gestion économe de la ressource et de ses milieux, en qualité comme en quantité.

Nous y avons signalé au passage quelques contre vérités telles que l'affirmation que « les problèmes d'assainissement des grandes agglomérations sont réglés ou en passe de l'être » !!! Quand on a vu, entre autre, les stations de Foix-Vernajoul et celle de Tarascon, aux portes d'entrée du Parc, ce n'est vraiment pas fameux. Nous y avons aussi dénoncé la possibilité, inscrite dans la charte, de prévoir la création de nouveaux barrages réservoirs à usages agricole ou hydraulique, sans avoir exploré, au préalable, les potentiels d'économies d'eau. Notre rencontre avec la commission d'enquête ne nous laisse pas bien augurer de la prise en compte de nos propositions. Nous y avons ressenti que la charte du PNR présentée à l'enquête publique ne devait surtout pas déranger qui que ce soit ou quelque projet que ce soit. Elle fait une plus grande place à la promotion et au développement des activités économiques qu'à la défense des ressources, des sites et des espèces à protéger. C'est dommage et cela reste à amender.

Les Dossiers en cours : encore et encore l'hydroélectricité avec le retour annoncé par EDF des « transparences sur l'Ariège »

Les décrets loi sur l'eau sortent depuis Septembre.

En décembre deux décrets importants concernant l'énergie hydraulique viennent d'être publiés. Comme attendu, ce n'est pas réjouissant.

Le 1^{er} décret abroge le texte qui instituait le statut de rivières réservées (ou toute nouvelle installation était interdite, compte tenu de la qualité de réservoir biologique du cours d'eau). Ce nouveau décret donne mission aux Préfets, après avis d'une commission particulière (où nous devrions demander de siéger), de dresser la liste des cours d'eau devant bénéficier de protections spéciales.

Le décret précise les protections de ces cours d'eau constituant des réservoirs biologiques de qualité. Il s'agit essentiellement de ne pas créer de rupture de continuité écologique du cours d'eau. Selon les nouveaux textes, une installation nouvelle pourra donc être créée si elle :

- respecte un débit réservé (1/10ième du module sauf si le cours d'eau est atypique),
- est dotée d'une passe à poisson fonctionnelle,
- ne constitue pas une interruption dans les échanges avec les berges et/ou les nappes alluviales,
- ne donne pas elle même sur un autre réservoir hydraulique.

Bref, toute nouvelle centrale hydraulique au fil de l'eau devrait pouvoir se faire !

Nous avons donc du pain sur la planche.

Le 2^{ème} décret, dans un très long texte sur la mise en sécurité des ouvrages hydroélectriques, revient sur la définition des vidanges des barrages. Il précise que « ne sont pas considérées comme des vidanges de barrages, les abaissements de plans d'eau en période de hautes eaux » même lorsqu'ils descendent en dessous de la cote minimale d'exploitation. Et voilà que la « jurisprudence du Chabot » est annulée par un décret loi, cela pourrait être « la gloire » si ce n'était pas si grave pour nos rivières.

On comprend aussi mieux le sens de l'annonce d'EDF à la réunion Natura 2000 de février, concernant la reprise des « transparences » sur l'Ariège.

Le retour annoncé des vidanges par « transparence sur l'Ariège » :

Dans la réunion du groupe « gestion du transport des solides » du Natura 2000 et tout récemment dans leur conférence de presse annuelle, EDF a donc annoncé son intention de reprendre les vidanges par « transparences », sur les barrages de Labarre et Mercus.

Je vous rappelle le contexte qui vient d'évoluer avec la nouvelle loi sur l'eau et le décret cité précédemment :

- Les vidanges des barrages, lorsqu'elles sont obligatoires de par la loi tous les 10 ans, elles se pratiquent habituellement en période de basses eaux pour éviter de remettre en mouvement les sédiments stockés. L'objectif est d'assurer la visite de sécurité de l'ouvrage tout en limitant au minimum l'impact sur le milieu.
- Les vidanges en hautes eaux ne sont plus aujourd'hui soumises aux mêmes obligations.

Labarre



Les vidanges « décennales » sont en général une catastrophe écologique pour la rivière.

D'où l'idée des « vidanges régulières en hautes eaux », qui ont en principe pour but :

- d'éliminer les sédiments, pour garder intacte la capacité de stockage du barrage,
- de profiter des hautes eaux pour diluer les sédiments largués et curer l'ouvrage,
- de remettre en mouvement le transit des solides,
- accessoirement, d'assurer la visite de sécurité des ouvrages.

Mais « la bonne idée » a aussi tourné à la catastrophe. On a vu d'expérience que seul l'objectif de maintenir intacte la capacité de l'ouvrage était, en partie seulement, atteint. La vidange restant très impactante pour le milieu, d'autant que d'autres problèmes sont survenus nés de la répétitivité des opérations :

- disparition de classes d'âges (à terme disparition des espèces les plus fragiles),
- engraissement du lit (favorisant la colonisation arbustive, renfermement),
- colmatage et pavage des fonds (disparition d'habitats et limitation des échanges fluviaux)...

Le point majeur étant l'envasement de l'ouvrage puis la remise en mouvement des sédiments dégradés, arrêtés et stockés, nous avons fait savoir, qu'à notre avis, les réponses envisagées doivent tourner autour de l'extraction des sédiments stockés ou/et de méthodes visant à éviter autrement l'envasement des ouvrages :

* Extraire les matériaux : les solutions d'extraction en continu au droit de l'ouvrage existent et peuvent s'envisager, elles se heurtent au problème du transport des sédiments en d'autres lieux et au traitement de vases souvent dégradées.

L'extraction devrait donc être associée à un traitement des boues par phyto épuration, (voir les possibilités à proximité immédiate de l'ouvrage) et, soit la restitution au milieu en continu après traitement, soit la valorisation après dessiccation.

* Eviter l'accumulation des matériaux autrement : une solution consisterait à créer un chenal de dérivation par contournement de l'ouvrage (avec restitution des eaux à l'aval immédiat de l'ouvrage). Le remplissage du barrage par écrêtement du seuil ainsi créé pourrait, selon le calibrage du seuil (nombre de m³/h dérivés), assurer :

- le passage du débit réservé,
- le passage des sédiments et la reconstitution du transport des solides en hautes eaux,
- la libre circulation des espèces (montaison dévalaison),
- le maintien des capacités de la retenue
- la mise à sec de l'ouvrage aisée (en étiage) pour tous travaux, avec un impact minime sur les milieux.

Ces propositions pourraient s'inscrire dans le cadre du volet expérimental du PNR ou / et dans le cadre des actions Natura 2000.

- o Nos propositions surprennent, et représentent certainement un coût, mais les dégâts des vidanges également, supporté d'ailleurs par la collectivité, et les désordres écologiques encore plus.
- o EDF, pour sa part, annonce vouloir remettre en mouvement les sédiments de Labarre selon un protocole « doux !!! » : abaissement du plan d'eau lors des crues pour maîtriser un décapage de 20cm par opération, quitte à regagner une vraie capacité de stockage sur 20 ans. Nous avons de fortes craintes sur la reprise de ces opérations, les sédiments sont vieux et dangereux, très gourmands en oxygène lors de leur mise en mouvement, ce sera, dans tous les cas, catastrophique.

Nous avons préparé une rencontre, avec la Fédération de Pêche, les APPMA locales et les associations de protection de l'environnement qui le souhaitent, pour évoquer ce problème. La réunion se tenait le 27 février à 17 h à Varilhes et ouvre la porte à des actions communes.

Les dossiers Juridiques en cours.

Le Chabot s'est porté partie civile à l'audience du 2 octobre 2007 dans l'affaire Office National de l'Eau et Milieux Aquatiques contre la « Sarl Trois V » qui est en infraction depuis 7 ans pour non respect des débits réservés et entrave à la circulation des poissons sur sa micro centrale de Montferrier sur le Touyre.

Le Touyre est un affluent de première importance de la rivière Hers qui elle même est en ce moment en étude de classement Natura 2000. Nous participons activement aux groupes de travail du Natura Hers. Le Touyre est un cours d'eau très abîmé par les pollutions industrielles textiles en aval (Montferrier, Lavelanet, Laroque) mais il fait l'objet de toutes les attentions depuis l'investissement important dans une station de traitement des effluents industriels (financements publics de l'Agence de l'eau). Il fait l'objet d'un effort de reconquête piscicole intéressant depuis quelques années. Ce secteur en amont, indemne de pollutions industrielles représente un bon potentiel de reconquête.

Sur ce dossier Le Chabot a mandaté l'avocate de notre association, Maître Alice Terrasse, pour nous représenter.

Le jugement rendu condamne l'exploitant aux dépens mais n'accorde pas de dédommagements aux parties civiles. Nous avons fait appel sur le seul aspect financier du jugement.

Nous avons aussi relevé les infractions contre EDF Midi Pyrénées pour non respect des débits réservés sur plusieurs prises d'eau de haute Ariège, mais la procédure de conciliation pénale engagée ne nous permet pas de nous y engager pour l'instant.

Audience avec Mme la Substitut du procureur du TI de Foix

Notre avocate, Alice Terrasse, avait pris rendez vous pour le CEA et Le Chabot. La réunion s'est tenue le 12 décembre au tribunal d'instance de Foix. La Substitut, Mme Deprade, travaille de manière thématique pour une année (sans bien sûr négliger les autres affaires) et a précisé ses orientations en matière d'environnement : pour l'année 2008, son thème sera l'EAU (!) et tout particulièrement les STEPS (stations d'épuration) et les débits réservés .

Phyto épuration post station d'épuration



Notre association, qui intervient très peu en justice, est peu connue du Tribunal. Nous proposons donc, dans un premier temps, d'adresser une courte présentation écrite du Chabot à la Madame la Substitut, en mentionnant nos actions de signalements, plaintes et médiation pénale, accompagnée d'une sollicitation à considérer la

possibilité que les auteurs d'infractions soient mis dans l'obligation de suivre, à leurs frais, une formation aux enjeux environnementaux du domaine concerné.

Puisque l'assainissement sera le thème de l'année, nous proposerons dans ce courrier que les collectivités en infraction sur la directive ERU et la loi française soient mises dans l'obligation d'inclure, dans leurs projets pour la mise à jour de leur installation de traitement d'eaux usées, l'étude sérieuse d'options intégrant une zone tampon spécifiquement végétalisée avant rejet des effluents dans le milieu.

Les réunions institutionnelles auxquelles nous participons et les rendez vous de l'année

Les réunions institutionnelles

Plan départemental des déchets :

- Les réunions des groupes de travail reprennent au Conseil Général. Au menu pour nous : les éternelles décharges en berges, les sites de compostage, les déchets flottants, les techniques de phyto-épuration etc. nous avons participé à 3 réunions cette année.

- Le Chabot était invité à la réunion du Conseil municipal de Saint Jean-de-Verges devant statuer sur le projet de station de traitement des boues des stations d'épuration de l'Ariège sur le site de l'actuelle station du CHIVA (centre hospitalier de l'Ariège). Nous y avons donné un avis très réservé sur ce dossier (proximité de la rivière et au cœur d'une zone en train de s'urbaniser fortement). Le Conseil Municipal a repoussé le projet à l'unanimité moins une voix, précisant que son désaccord ne portait pas sur la technique même d'épuration présentée, mais sur le lieu de son implantation.

Natura 2000 sur l'Ariège les réunions de suivi du Natura 2000 sont programmées sur 4 groupes de travail : crues morphogènes (2 réunions/an), vidanges barrages (Labarre et Mercus en 2009), gestion des atterrissements (flots), équilibres morphologiques de la rivière.

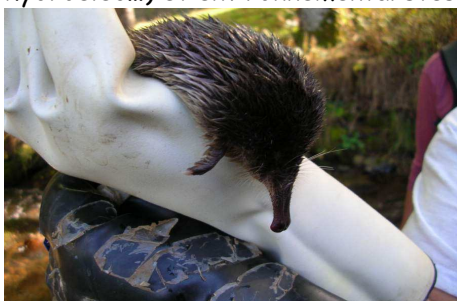
Comme dit précédemment, nous avons participé à la réunion :

- « gestion du transport des solides » ou EDF a fait son annonce qui a provoqué une réaction unanimement « contre ».
- « gestion des atterrissements »
- les « éclusées et soutien d'étiage », une première réunion qui portait davantage sur le soutien d'étiage.

Natura 2000 Rivière Hers : 6 réunions cette année et certainement un DOCOB approuvé en 2008.

Le Chabot a souhaité y participer et s'est inscrit aux ateliers agriculture-sylviculture, usages récréatifs, et usages professionnels. Comme pour le Natura Ariège, tout se fait dans la « concertation » et par engagement volontaire.

Dès les premières réunions, il y a eu de gros débats entre les utilisateurs de la rivière (tourisme, agriculture, hydroélec...) et environnementalistes (protection de la rivière). Entre le « tout produire » par « tous les



Desman moyens » et la protection des milieux.

Nous nous sommes positionnés pour faire avancer nos propositions sur des sujets comme la qualité de l'eau, les économies, l'agriculture, l'assainissement, l'utilisation raisonnée de l'espace loisir nature, et nous nous retrouvons dans de nombreuses fiches actions retenues. Des idées avancent et sont de plus en plus prises en compte, comme le lagunage et la phyto-épuration en sortie de station, les méthodes agricoles et leur impact sur l'eau et les milieux aquatiques, l'irrigation, l'utilisation des phytos, les économies d'eau (ménages, industries, agriculture, collectivités).

Notre position : faire valoir que Natura 2000 n'est pas là pour faire appliquer la loi en vigueur, mais bien pour faire avancer le droit et faire « plus » que la loi.

Réunion du Groupe Phyto sur la Basse vallée de l'Ariège

Une réunion cette année, mais vraiment très peu de résultats. c'est décevant. Le monde agricole, qui est le premier intéressé par l'utilisation des produits sur la plaine de l'Ariège, est quasi absent à cette réunion.

Les rendez vous de l'année

- Rencontre avec le secrétaire général de la Préfecture et le DDEA : Le Comité Ecologique Ariégeois, qui avait demandé une rencontre au nouveau Préfet de l'Ariège, a souhaité associer Le Chabot à cette entrevue qui s'est tenue le 20 juin. Pour notre part, au menu des questions soulevées : les micro centrales, les gravières sur le secteur de Saverdun, l'impact de l'hydroélectricité dans l'atteinte du bon état écologique (DCE), la concertation (mode d'emploi et à quoi ça sert).

Les assises scientifiques du PNR,

Suite à notre intervention sur les risques de prolifération des micro centrales, notamment sur le chevelu, notre proposition au conseil scientifique du Parc, de définir le « seuil d'hydroélectricité tolérable » sur un bassin, a été bien accueillie. A suivre.

Journée « Garonne grand fleuve transfrontalier »

Léa, qui a participé à ces rencontres pour le Chabot, nous a fait parvenir le compte rendu de cette journée organisée par l'Agence de l'eau à Toulouse. Elle y fait ressortir le renouveau dans la prise de conscience des thématiques. Entre autres : la nécessité de redonner des espaces de liberté à la divagation des lits mineurs, la création de zones d'expansions des crues etc...



Journée « passes à poissons »

Jean Pierre a assisté pour le Chabot, à une présentation des enjeux, objectifs et réalisations des passes à poissons, journée organisée par l'Agence de Bassin.

Vie de l'association :

Nous avons édité 2 bulletins de liaison en direction de l'ensemble des adhérents.

Les retours que nous en avons sont souvent encourageants.

Nos réunions mensuelles, le premier vendredi de chaque mois, se sont toutes tenues et sont mieux suivies. Je vous rappelle qu'elles sont ouvertes à tous les adhérents et que c'est le lieu de réflexion et de décision de notre association. Nous vous invitons à y participer régulièrement.

Le site du internet du Chabot :

Notre site se complète et évolue, Philippe Misset notre webmaster et Jean Pierre Jenn, les deux artisans du site, ont réalisé un site très attractif et vivant, très complet et ouvert aux développements. Philippe a été nommé cette année membre d'honneur de notre association et rejoint ainsi Dominique Pernet, autre artisan convaincu à la cause de la promotion de notre Association.

A visiter sans retenue, <http://le.chabot.free.fr/>

2007 : C'était le 10ième anniversaire du CHABOT :

Plusieurs rendez vous ont jalonné ce printemps qui aura permis de marquer les 10 ans d'action de notre association. Ce fut aussi l'occasion d'investir et de nous investir dans des activités éducatives et de terrain. A commencer par :

* **Les Journée formation Jeunesse et Sport du 10 mai** : Martine, Jean Pierre et Sylvain ont préparé et assuré des interventions de sensibilisation et de formation sur le thème « eau, énergie et économies » 2 groupes de 12 personnes y ont participé.

* **Les journées Nature et Environnement des 11 et 12 mai** se sont tenu cette année sur le thème de l'eau et de l'énergie. Le Chabot ne pouvait pas laisser passer ça.

A l'initiative de l'association de Canoë Kayak du Vernet d'Ariège « La Belle Verte », une descente commentée par Le Chabot, sur le linéaire Bonac-Le Vernet aura permis d'évoquer les problématiques de dynamique fluviale, d'hydroélectricité, de pollutions etc ... très concrètement illustrés sur ce parcours.

Au programme de la descente : la centrale de Pebernat après Pamiers, en liaison avec Natura 2000 et le gros problème de montaison des poissons migrateurs ; les dépôts sauvages en berges ; l'entretien des berges et du lit de la rivière ; l'assainissement et ses diverses formes etc... Une ballade verte pleine de découvertes pour une quinzaine de participants mouillés mais ravis.

Bon succès aussi du stand du Chabot avec les plantes aquatiques et les bestioles de la rivière.

Ce fut une journée bien sympathique et l'occasion pour notre association de maintenir et d'élargir ses liens avec d'autres acteurs de la rivière.

*** Nous avons enfin tenu un stand aux étangs à Fourmiguères les 2 et 3 juin** dans le cadre des « Journées des Jardin » chez Sylvain Baudon.

*** Le pique nique annuel** avant congés s'est tenu chez Sylvain, aux lacs de Fourmiguères, le samedi 7 juillet. Comme tous les ans, nos adhérents étaient tous les bienvenus, autour de l'Apéro et des grillades, au bord des lacs et au milieu des fleurs.

*** Et enfin, pour soutenir financièrement l'activité de l'association :**

Notre loto c'est tenu le Dimanche 25 Novembre 2007 Salle Polyvalente de Varilhes et c'est toujours notre principale source de recettes.

RAPPORT DE TRESORERIE :

Le trésorier Jean Pierre Jenn a présenté les comptes du Chabot de l'année 2007 et le bilan de trésorerie. Notre loto annuel a été bénéficiaire de 850 euros, il reste notre principale ressource avec nos cotisations. Un tout petit budget pour de trop nombreux problèmes à gérer.

LA COTISATION DU CHABOT EST TOUJOURS DE 12 EUROS, (ou 15 EUROS POUR LES COUPLES, ou 6 EUROS POUR LES JEUNES ET PERSONNES SANS REVENUS).

IL EST PROPOSE DE PORTER LA COTISATION « COUPLE » A 20 EUROS EN 2008. LES AUTRES COTISATIONS RESTENT IDENTIQUES

LES VOTES :

RAPPORT MORAL :

Le rapport d'activité est approuvé à l'unanimité des voix

RAPPORT DE TRESORERIE :

Le rapport de trésorerie est approuvé à l'unanimité des voix

ELECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

- Membres sortants : Christine Pavelac, Sylvain Baudon, Jean Pierre Jenn, Pierre Giacco
 - Se représentaient : Léa Chaumont, Christine Pavelac, Sylvain Baudon, Jean Pierre Jenn,
- Pas d'autres candidats.

LES QUATRE CANDIDATS ONT ETE ELUS A L'UNANIMITE DES VOIX

Enfin : Pour ceux qui auraient oublié,

LA COTISATION DU CHABOT PERMET DE FAIRE VIVRE L'ASSOCIATION POUR DEFENDRE AUX MIEUX NOTRE RIVIERE. Vous pouvez l'adresser à :

LE CHABOT
Mairie de Varilhes
09120 VARILHES